

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 07/04/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 07/04/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 07/04/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31_124-DE
	7.5.1	Demande de subventions

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

29

Séance Publique ordinaire du **31 mars 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 18 mars 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COLAS  
M. Loïc DÉSANGLES

**Ont donné procuration :**

M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** Mme Émilie SARRAN

**Objet :** Réfection du troisième court de tennis – Demande de subvention

**RAPPORTEUR :** Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Monsieur le maire rappelle les travaux entrepris de couverture de deux courts de tennis via un bail emphytéotique, dont nous avons approuvé le transfert à la société Kourbe par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Aujourd'hui il s'avère que le 3<sup>ème</sup> court présente des défauts importants et nécessite une rénovation complète ainsi que la rénovation de l'éclairage.

Le montant de ces travaux est estimé à 40 000 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31\_124-DE

S<sup>2</sup>LOW

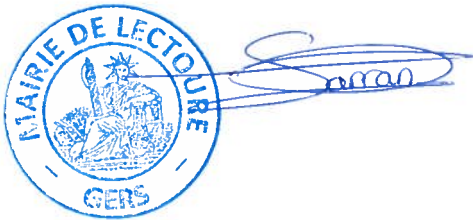
Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

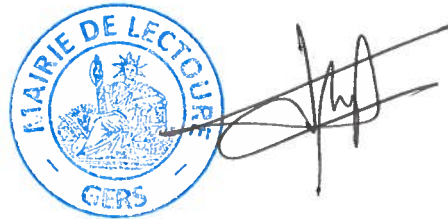
- de valider la réfection de ce terrain, sachant que les crédits sont inscrits au budget,
- d'autoriser monsieur le maire à solliciter les subventions le plus élevées possibles auprès des divers financeurs potentiels (ANS, Région, Département, Etat..)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Émilie SARRAN



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 7 AVR. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 7 AVR. 2025**